



Département du Val d'Oise

VILLE DE PONTOISE

# PLAN LOCAL D'URBANISME



6. ANNEXES

6.17. Secteurs de projet

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

21\_D0-095-2195 05 005-2024 1223-0138\_24ANNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 MAI 2018**

**N° 62/18**

L'an deux mil dix-huit, jeudi 24 mai, à 20h35, le Conseil municipal de la Commune de PONTOISE légalement convoqué le 18 mai 2018, s'est assemblé à l'hôtel de Ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art L 2121-7) et sous la Présidence de Monsieur Gérard SEIMBILLE, Premier Adjoint au Maire, pour les notes 3-2 et 3-4 relatives aux comptes administratifs 2017 pour les budgets principal et annexe des parcs de stationnement.

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

35

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE – Mme Anne FROMENTEIL – Mme Stéphanie VON EUW – M. Guy-Noël ORTHION – Mme Léna DE BOURMONT – Mme Françoise LAUGIER – Mme Annick DUPAQUIER – M. Laurent LAMBERT – M. Sébastien BLANCHARD – M. Paul STEIN – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel SIOU – M. Emmanuel PEZET – Mme Dominique TOURNAIRE – Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – Mme Véronique LAVERT- \*M. Taoufiq SEBTI - Mme Sylvie MOREAU – Mme Céline KALNIN – Mme Afreen ASHRAF – Mme Chantal MUIS - Mme Bénédicte ARIES – Mme Anne-Marie THOURON – M. François ERNST- Mme Annick FERRE – M. Patrick MORCELLO – Mme Solveig HURARD.

\*M. Taoufiq SEBTI a donné pouvoir à M. Guy-Noël ORTHION à son départ à 21h19.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. Antoine SAVIGNAT a donné pouvoir à M. Philippe HOUILLON.  
M. Raoul NKAMWA NJINKE a donné pouvoir à M. Paul STEIN.  
M. Jérémie CARON a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.  
M. Matthieu ESCANDE a donné pouvoir à Mme Léna DE BOURMONT.  
M. Jonathan RAULT a donné pouvoir à Mme Anne FROMENTEIL.  
M. Albert NOUMOWE a donné Pouvoir à Mme Anne-Marie THOURON

**MEMBRES ABSENTS EXCUSE:**

M. Pascal BOURDOU

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Stéphanie VON EUW est désignée en qualité de secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2018

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

## DÉLIBÉRATIONS

N ° 62/18

### **OBJET : INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR L'ILOT DU PARC AUX CHARRETTES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 111-8 et L 111-9 fixant les dispositions selon lesquelles un projet d'aménagement peut être pris en considération,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2011, modifié le 17 décembre 2015,

**VU** le périmètre d'étude annexé à la présente délibération,

**OUI** l'exposé de Monsieur Gérard SEIMBILLE, rapporteur,

**CONSIDERANT** la fermeture du collège du parc aux Charrettes à la rentrée 2017 suite à sa reconstruction sur le plateau Saint Martin, rue Pierre de Coubertin à Pontoise,

**CONSIDERANT** la libération d'une emprise foncière d'environ 8000 m<sup>2</sup> en plein cœur de Ville à toute proximité de la Gare de Pontoise et du futur programme immobilier,

**CONSIDERANT** la nécessité d'engager une réflexion globale sur le devenir de ce secteur élargis à l'ensemble de l'îlot bordée par la place Notre Dame, la place du Parc aux Charrettes, la rue Thiers et la rue Pierre Butin,

**CONSIDERANT** que l'institution d'un périmètre d'étude témoigne de la volonté de la Ville d'impulser une réflexion spécifique sur le devenir de ce secteur au regard des enjeux urbains existants,

**CONSIDERANT** que dans ce périmètre, la Ville peut sursoir à statuer, sur toutes les demandes d'autorisation concernant des travaux, des constructions ou des installations susceptibles de compromettre ou de rendre moins onéreuse la réalisation du projet d'aménagement en cours d'élaboration,

**APRES AVIS** du Bureau municipal en date du 3 mai 2018, de la Commission « aménagement, cadre de vie, environnement, travaux, urbanisme » en date du 15 mai 2018,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 :** DECIDE de prendre en considération le périmètre selon la délimitation du plan annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :** DECIDE que la procédure de sursis à statuer pourra être appliquée à toutes demandes d'autorisation de travaux, constructions ou installations à l'intérieur dudit périmètre.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2018

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com

## DÉLIBÉRATIONS

N ° 62/18

**ARTICLE 3 :** INDIQUE que la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal à diffusion départementale et affichée pendant un mois en Mairie en application de l'article R424-24 du code de l'Urbanisme.

**ARTICLE 4 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes démarches et signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Fait et délibéré à Pontoise, le 24 mai 2018



Philippe HOUILLON  
Maire

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 28 MAI 2018  
De la publication le 28 MAI 2018  
Fait à Pontoise le 28 MAI 2018  
Le Maire

Olivier CASENAZ  
D.G.A. Ressources

REÇU EN PREFECTURE

le 28/05/2018

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2024

Application agréée E-legalite.com



